

VILLE D'EYBENS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Le 19 mai 2022 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en salle du Conseil sous la présidence de Nicolas Richard, Maire.

Date de la convocation : vendredi 13 mai 2022

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Dominique Scheiblin - Denis Grosjean - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Damien Conticchio - Mehdi Debza-Kioulou - Jean-Claude Fernandez - Malika Merabet - Pierre-Georges Crozet - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Philippe Paliard - Régine Bonny - Armand Lévy

Excusés ont donné pouvoir :

Suzanne Faustino à Xavier Osmond

Clotilde Hogrel à Elodie Taverne

Jean-Marc Assorin à Zuina Sahiri

Hélène Besson Verdonck à Isabelle Pascal

Pascale Versaut à Régine Bonny

Secrétaire de séance : Philippe Paliard

Elus en exercice : 33
Elus présents : 28
Ont donné pouvoir : 5
Absents : 0

DEL20220519_7 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – Évolution de la tarification des temps d'accueil périscolaire

Tarification des temps d'accueil périscolaire

Le coût de l'accueil périscolaire pour la Ville comprend le coût du personnel d'animation et les coûts de fonctionnement des bâtiments. La Ville subventionne en partie le coût de l'accueil périscolaire pour toutes familles des enfants accueillis dans les écoles d'Eybens. La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère subventionne la Ville dans le cadre d'une convention.

Le montant de la participation des familles est fonction du Quotient Familial de la CAF et la Ville complète à hauteur du coût total de cet accueil périscolaire.

Les tarifs sont restés fixes depuis la rentrée 2018.

Durant cette période l'inflation a été de 6% et l'augmentation des coûts salariaux de 3,2%.

Il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs de la restauration scolaire pour prendre en compte ces évolutions de la manière suivante :

- La première tranche de quotient (<380 €) ne sera pas concernée par l'augmentation de tarif,
- L'augmentation sera progressive pour les quotients > à 380 pour atteindre 3%
- Pour les extérieurs l'augmentation est de 3%

Les modalités d'application de la tarification de l'accueil périscolaire restent inchangées :

- La tarification est appliquée aux 3/4 d'heure
- Tout créneau de 3/4 d'heure entamé est dû
- Le tarif maximum est appliqué pour les QF supérieur à 2500
- Un tarif dégressif est appliqué sur le périscolaire du soir pour un accueil de 1h30 avec proposition d'activité

Pour les eybinois

- Le tarif minimum est appliqué pour les QF inférieur ou égal à 380
- Le tarif évolutif est appliqué pour des QF compris entre 380 et 2500
- Le tarif maximum s'applique pour des QF supérieur à 2500

Pour les enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance dans une famille d'accueil eybinoise, le tarif minimum est appliqué.

Pour les extérieurs

3 tarifs fixes sont appliqués en fonction du QF des familles.

- Tarif 1 pour les QF inférieur ou égal à 1500.
- Tarif 2 pour les QF compris entre 1500 et 2500
- Tarif 3 pour les QF supérieur à 2500, c'est le tarif maximum

Les tarifs appliqués aux familles seront les suivants :

Quotient Familial	Tarifs Eybinois Pour ¼ heure	Tarifs Extérieurs Pour ¼ heure	Tarifs Eybinois et Extérieurs Pour 1h30
QF < 380	0,21 €	2.35 €	Tarif ¼ heure * 1.8
380 < QF ≤ 1500	QF * 0,1651785 % - 0,41768	2.35 €	
1500 < QF ≤ 2500	QF * 0,0824 % + 0,824	2,58 €	
QF > 2500	2,88 €	3,32 €	

Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro :

- Égal ou au-dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur
- En dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°DEL20182806_14 du 28 juin 2018.

Le Conseil municipal décide d'approuver cette tarification.

Délibération adoptée par 27 oui, 6 non (Hélène Besson Verdonck, Jean-Marc Assorin, Pierre Georges Crozet, Zuina Sahiri, Isabelle Pascal, Philippe Paliard)

Certifiée exécutoire

Le Maire, Nicolas Richard

